

Plan de zonage n°2/2

Vu pour être annexé à la délibération du 03/09/2019 approuvant les dispositions de la modification n°1 du PLU. Fait à Condé-sur-Suippe, Le Maire,

> **APPROUVE LE: 10/11/2006 MODIFIE LE: 03/09/2019**

49400 Saumur a u d d i c e . c o m Tél. 02 41 51 98 39

59286 Roost-Warendin

Tél. 02 35 46 55 08

51000 Châlons-en-Champagr

Légende

Bâtiments agricoles identifiés au titre de l'article L151-11,2° du Code de l'Urbanisme

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme Espaces Boisés Classés à créer ou à conserver au titre de l'article

L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace contribuant à la trame verte et bleue et au maitien des continuités écologiques

A company

Identification des périmètres d'isolement des Installations Classées. Ce périmètre est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation ou des entreprises. (Source : DRIRE) Identification du périmètre de protection (principe de réciprocité) des installations agricoles. Ce périmètre est susceptible d'évoluer

en fonction de la réglementation ou des exploitations. (D'après les informations fournies par les exploitants agricoles) Zonage réglementaire du PPRicb de la Vallée de l'Aisne entre

Montigny-Lengrain et Evergnicourt : Zone rouge débordement rivières Aisne ou Suippe

Zone orange

Zone bleue débordement rivières Aisne ou Suippe

U : Zone urbaine

UY : Zone industrielle

UYa : Secteur d'activités artisanales

AUE : Zone d'équipements publics

1AU : Zone d'urbanisation future (court terme)

AUY : Zone d'activités futures



A : Zone agricole

N : Zone naturelle

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
-ER n°1	110 m ²	Création d'un accès	Commune
ER n°2	480 m ²	Création de voirie	Commune
ER n°3	1620 m ²	Aménagement de voirie	Commune
ER n°4	2958 m ²	Aménagement de voirie	Commune

